



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E134669

VALABLE JUSQU'AU 08/07/2025

ÉDITÉ LE 24/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/09/2013
Forme juridique : SARL
Capital : DEPUIS LE 30/11/2023
10 450

Raison sociale : LABEL MENUISERIE

15 RUE DES POTERIES
44115 HAUTE GOULAINÉ

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTES 795 044 775

Téléphone : 02 40 33 29 14
Portable : 06 63 72 79 40

Fax :

Siret : 795 044 775 00026

Site Internet : www.labelmenuiserie.fr/

E-mail : contact@labelmenuiserie.com

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 5409222

Responsabilité légale :

HAMON MATHIEU GÉRANT / NACEUR NICOLAS GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Assurance Responsabilité Travaux :

GROUPAMA 11014837Y-0002

Assurance Responsabilité Civile :

GROUPAMA 11014837Y-0002

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2024

Effectif moyen : 11

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	15/05/2024
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	06/04/2022
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	13/03/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	21/09/2022
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE NANTES
Z.I. DE LA VERTONNE
1 TER, AVENUE DE LA VERTONNE
44120 VERTOU

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.